

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 39-2017

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	9/06/2017
Présents	12
Absents	11
Procurations	4
Votants	16

Par suite d'une convocation en date du neuf juin deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **seize juin deux mille dix-sept à dix-huit heures**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, PEISER Jean-Luc.

Procurations : CIBIEL Christian à QUILLIEN Nicole, CAZANAVE Véronique à CATALA Fabien, VIDAL Candy à DILLON Valérie, BIARD Ludovic à GARCIA Pierre.

Absents : CIBIEL Christian, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Objet : Décision municipale prise depuis le dernier Conseil Municipal

En vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal 35/2014 du 8 avril 2014, les décisions municipales suivantes ont été prises depuis le dernier Conseil :

- **N° 05/2017** : Reconduction de l'abonnement e-convocations avec la plateforme DEMATIS pour expédition par voie dématérialisée de tous les documents (convocations, comptes rendus, documents annexes) à l'ensemble des élus de la commune et du CCAS.

- **N° 06/2017** : Marché n° 2016-005 - Marché public de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la réalisation d'une mission de diagnostic sur un ouvrage appartenant à la catégorie "réutilisation ou réhabilitation d'ouvrages existants" appliquée à un monument historique classé : intérieur de l'ancienne cathédrale Saint Maurice. Le marché a été attribué aux maîtres d'œuvre BOSSOUTROT et RÉBIÈRE pour un montant de 57 023.82 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Prend acte** de la décision municipale ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Nicole QUILLIEN

107 / 2017 - Int. délégué aux finances
Nicole Quillien
Maire

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20170616-3902017-DE